

Sujet : [INTERNET] Observations sur le projet « Les Coteaux du Var »

Date : Mon, 22 Jan 2018 12:10:05 +0100

De : > Pierre Kornprobst (par Internet) <pierre.kornprobst@icloud.com>

Répondre à : Pierre Kornprobst <pierre.kornprobst@icloud.com>

Pour : ddtm-sat@alpes-maritimes.gouv.fr

Copie à : Pierre Kornprobst <pierre.kornprobst@icloud.com>, Henri Kornprobst <henrikornprobst@aol.com>

L'accessibilité et la desserte des « côteaux du Var » par la voie privée dans le vallon soulève les questions suivantes :

1) Le choix de passer par le vallon n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse et ne repose sur aucun argument technique.

2) L'Autorité Environnementale met en garde contre les eaux de ruissellement :

« L'aire d'étude est irriguée par quatre grands vallons parallèles entre eux, du nord au sud: Font Cailloure, Vars, Fongéri et Trigands ils se rejoignent dans le canal des Iscles avant de rejoindre le Var. Le vallon principal est celui des Vars qui présente des débordements importants en rive droite , au niveau de la route RM1 et sur les entreprises situées en rive droite en bas du vallon. » (Avis de Autorité Environnementale, oct. 2017)

En effet cela est arrivé plusieurs fois, les entreprises ont été sinistrées et l'accès a été bloqué pendant plusieurs semaines.

« L'urbanisation du site va augmenter la surface imperméabilisée et par conséquent les coefficients de ruissellement ainsi que les débits de pointe associés. » (Avis de Autorité Environnementale, oct. 2017)

L'accessibilité et la desserte des « côteaux du Var » par la voie privée dans le vallon représente donc un risque majeur.

3) L'impact de la circulation automobile dans le vallon débouchant sur la route RM1 est également dangereux. On parle de 80 voitures supplémentaires / heure en heure de pointe. C'est sans compter le déplacement MIN et autres structures.

A ce problème l'EPA se contente de remettre à plus tard :

« Quoiqu'il en soit ces éléments d'étude seront mis à jour après l'AVP avec les éléments précis concernant les voiries du projet et présentés dans le dossier de réalisation de ZAC »...? (Réponses aux remarques de l'Autorité Environnementale , oct. 2017)

*« Une étude de circulation de rive droite doit permettre de nourrir le futur PDU »
(Réponses aux remarques de l'Autorité Environnementale , oct. 2017)*

De manière générale, les réponses faites à l'Autorité Environnementale sont vagues, ne répondent pas aux questions posées et remettent à plus tard les interrogations. En conséquence, compte tenu de ces éléments et du manque de clarté je trouve injustifié et très dangereux de faire passer la route d'accès aux « Côteaux du Var » par le vallon.

Pierre Kornprobst
Propriétaire AK90,93